

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(convoqué individuellement par écrit le 6 février 2018)

SEANCE DU 12 FEVRIER 2018

À 20 HEURES

Sous la présidence de M. **Martin PACOU, Maire**

Etaient présents :

Mmes et MM. les Adjointes :

Antoine HERTLING
Jean-Claude NICOL

André AUBELE
Sonja MAHOU

Anita WEISHAAR

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Monique CAESAR
Roman GUERY
Jean-Marc KLEIN
Ghislaine NOPPER

Joëlle CLEMENT
Bertrand HOEHN
Claude MEIKATT

Marlène DREYER
Marie-Claire KELHETTER
Anne NOPPER

Absents excusés :

M. Eric DROUANT qui donne procuration à Mme Monique CAESAR
Mme Claire FARQUE qui donne procuration à Mme Joëlle CLEMENT
M. Lucien GRAUSS qui donne procuration à Mme Sonja MAHOU



ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 18 décembre 2017
- Création d'une voie d'accès contribuant à la construction de futurs logements sociaux
- Proposition d'acquisition de parcelles de forêt cadastrées section 3 n° 108 et 116 à ERNOLSHEIM-BRUCHE et section 10 n° 140 à ERGERSHEIM
- Ecole Élémentaire Jean Hans ARP de DUTTLENHEIM – Demandes de subventions pour plusieurs classes de découverte
- Organisation de formation aux premiers secours
- Problèmes d'infiltrations au groupe scolaire
- Communications diverses



Monsieur le Maire salue ses collègues et les remercie de leur présence.

12 février 2018

2018 – 1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 18 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

APPROUVE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 18 décembre 2017.

2018 – 2

OBJET : CREATION D'UNE VOIE D'ACCES CONTRIBUANT A LA CONSTRUCTION DE FUTURS LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'après la construction de la nouvelle école maternelle, l'ancien bâtiment sera démoli, libérant ainsi du foncier constructible et qu'il est envisagé de construire des logements sociaux à cet emplacement,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de créer une voie d'accès à ces futurs logements aidés depuis la rue de la Gare,

VU le devis des travaux se chiffrant à 24 373.54 € H.T., soit 29 248.25 € T.T.C.,

DECIDE

- ◆ DE FAIRE REALISER les travaux de création d'une voie d'accès contribuant à la construction de futurs logements sociaux dont la dépense se chiffre à 24 373.54 € H.T.,
- ◆ DE VOTER le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	24 373.54 €	Subvention DETR – 20 %	4 874.71 €
		Autofinancement	19 498.83 €
TOTAL H.T.	24 373.54 €	TOTAL H.T.	24 373.54 €

- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer tout document concourant à l'exécution et au financement de cette opération,
- ◆ DE SOLLICITER le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018.

2018 – 3

OBJET : PROPOSITION D'ACQUISITION DE PARCELLES DE FORET CADASTREES SECTION 3 N° 108 ET 116 A ERNOLSHEIM-BRUCHE ET SECTION 10 N° 140 A ERGERSHEIM

Le Conseil Municipal,

VU l'offre des propriétaires des parcelles cadastrées section 3 n° 108 et 116 au lieu-dit « HIRSCHPLON » à ERNOLSHEIM-BRUCHE et section 10 n° 140 au lieu-dit « BRUCH » à ERGERSHEIM proposant la vente de ces parcelles de forêt à la Commune,

CONSIDERANT l'intérêt de la Commune de se constituer une réserve foncière,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE DONNER suite à cette offre,
- ◆ D'ACQUERIR les parcelles suivantes cadastrées :
 - ⇒ Ban de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE :
 - section 3 n° 108 – lieu-dit « HIRSCHPLON » d'une contenance de 5,80 ares,
 - section 3 n° 116 – lieu-dit « HIRSCHPLON » d'une contenance de 5,97 ares,au prix de 600 € (six cent euros),
 - ⇒ Ban de la Commune d'ERGERSHEIM :
 - section 10 n° 140 – lieu-dit « BRUCH » d'une contenance de 9,14 ares,au prix de 400 € (quatre cent euros),soit un prix total de 1 000 € (mille euros) pour les 3 parcelles,
au prix total de 600 € (six cent euros),
- ◆ D'INSCRIRE cette dépense au budget primitif 2018,
- ◆ DE REALISER cette acquisition par acte administratif par devant le Maire d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ DE PRENDRE EN CHARGE tous les frais découlant de cette transaction,
- ◆ D'AUTORISER M. Antoine HERTLING, Adjoint au Maire, à signer ledit acte, au nom et pour le compte de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,

12 février 2018

- ◆ DE SOLLICITER le bénéfice des dispositions de l'article 21 de la Loi de Finances du 30 décembre 1982, modifiant l'article 1042 du Code Général des Impôts, prévoyant l'exonération de toute perception au profit du Trésor pour la présente acquisition,
- ◆ D'INTEGRER les parcelles, après acquisition, dans le domaine privé communal,
- ◆ DE REQUERIR la transcription au Livre Foncier de la propriété des parcelles objet de cette acquisition, au nom de la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE,
- ◆ D'AUTORISER le Maire à signer l'acte à intervenir.

2018 – 4

OBJET : ECOLE ELEMENTAIRE JEAN HANS ARP DE DUTTLENHEIM – DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR PLUSIEURS CLASSES DE DECOUVERTE

Le Conseil Municipal,

VU les demandes de l'Ecole Elémentaire Jean Hans ARP de DUTTLENHEIM des 20, 28 et 30 janvier 2018, sollicitant une participation financière pour

- 2 classes de découverte à SENONES au centre « La Forain » du 14 au 18 mai 2018 et du 29 mai au 1^{er} juin 2018,
- 1 classe de découverte en Allemagne en Forêt Noire à la Jugendherberge de Todtnauberg du 18 au 22 juin 2018,

CONSIDERANT que 8 élèves domiciliés à ERNOLSHEIM-BRUCHE participeront à ces séjours, soit :

- ⇒ 1 élève au séjour à SENONES du 14 au 18 mai 2018,
- ⇒ 2 élèves au séjour à SENONES du 29 mai au 1^{er} juin 2018,
- ⇒ 5 élèves au séjour en Allemagne du 18 au 22 juin 2018,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ D'ATTRIBUER une subvention de 5 € par jour et par élève,
- ◆ D'IMPUTER la dépense au compte 6574.

2018 – 5

OBJET : ORGANISATION DE FORMATION AUX PREMIERS SECOURS

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT que les deux premiers cycles de formation aux premiers secours destinés en 2016 aux associations locales et en 2017 aux habitants de la Commune, ont eu un franc succès,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents et représentés

- ◆ DE LANCER un troisième cycle de formation aux premiers secours en 2018 qui visera les lycéens,
- ◆ DE SOLLICITER la section locale des sapeurs-pompiers qui pourraient présenter à cette occasion ses activités afin de susciter d'éventuelles vocations,

CHARGE

- ◆ M. Antoine HERTLING, Adjoint au Maire, d'organiser les formations.

2018 – 6

OBJET : PROBLEMES D'INFILTRATIONS AU GROUPE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal,

CONSIDERANT qu'il y a des défauts d'isolation thermique au niveau des parois verticales des ossatures bois côté toiture et que l'isolation thermique complète de la gaine de ventilation n'a pas été réalisée,

CONSIDERANT que le bâtiment présente également des problèmes d'infiltrations,

PREND ACTE

- ◆ que les travaux d'isolation ont été lancés par l'entreprise titulaire du marché « charpente » lors de la construction du groupe scolaire,
- ◆ que l'entreprise GILLMANN TOITURE a été sollicitée pour évaluer les différents problèmes d'infiltrations, proposer une solution et établir un devis.

2018 – 7

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

a) Délaissé RD 93

Le Département du Bas-Rhin a informé le Maire qu'une dépendance de la RD 93, située en limite des sections 10 et 11 de la Commune, faisant partie du domaine public départemental a perdu toute vocation départementale et propose de céder, à titre gratuit, ce tronçon de voie à la Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE pour son intégration dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition. M. le Maire en informera le Département.

b) Construction d'une école maternelle

Le contrat de maîtrise d'œuvre initial pour la construction de la nouvelle école maternelle a été résilié. La résiliation de ce marché est une conséquence de la liquidation judiciaire de la société mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre au courant du mois de janvier 2018.

Une nouvelle consultation portant sur une mission de maîtrise d'œuvre partielle va être lancée. La date de réception des candidatures et des offres est fixée au 12 mars 2018.

Les travaux seront interrompus jusqu'à cet été.

c) P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

Suite à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme en séance du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, le Maire précise au Conseil Municipal les prochaines étapes de ce dossier :

- mi-janvier 2018 : diffusion du Plan Local d'Urbanisme arrêté aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour donner un avis,
- vers mi-mars 2018 : saisine du Tribunal Administratif pour demander une enquête publique,
- début avril 2018 : désignation du Commissaire-Enquêteur,
- courant mai 2018 : enquête publique et permanences du Commissaire-Enquêteur,
- juin 2018 : rapport du Commissaire-Enquêteur,
- juillet 2018 : approbation du Plan Local d'Urbanisme après analyse du rapport du Commissaire-Enquêteur.

d) Travaux confiés à l'ADAPEI – Papillons Blancs

Certains travaux d'entretien des espaces verts et de nettoyage tels que :

- le fauchage du haut des digues aux abords du pont de la Bruche,
- l'entretien du parking de la gare,
- l'entretien de la plaine verte du Parc des Sports,

ont été confiés à l'ADAPEI – Papillons Blancs d'Alsace. L'ADAPEI – Papillons Blancs est née de la fusion de l'ADAPEI du Bas-Rhin et des Papillons du Haut-Rhin, deux grandes associations, spécialisées depuis plus de 60 ans dans l'accompagnement des personnes en situation de handicap. La Commune travaillera avec l'entreprise adaptée de DUTTLENHEIM.

Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE

NOM - PRENOM	PRESENT/ABSENT	SIGNATURE
PACOU Martin		
HERTLING Antoine		
AUBELE André		
WEISHAAR Anita		
NICOL Jean-Claude		
MAHOU Sonja		
CAESAR Monique		
CLEMENT Joëlle		
DREYER Marlène		
DROUANT Eric	Procuration à Mme Monique CAESAR	
FARQUE Claire	Procuration à Mme Joëlle CLEMENT	
GRAUSS Lucien	Procuration à Mme Sonja MAHOU	
GUERY Roman		
HOEHN Bertrand		
KELHETTER Marie-Claire		
KLEIN Jean-Marc		
MEIKATT Claude		
NOPPER Anne	Procuration à Mme Ghislaine NOPPER	
NOPPER Ghislaine		

12 février 2018